

# CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

Pour  adultes  enfants  animaux

## Entre les soussignés,

M. et Mme CARA GIORDANO  
5 impasse du Clos de l'étang  
34340 Marseillan  
Tel : 06 33 54 15 79 / 06 52 16 91 84  
Mail : giordanocharlotte74@gmail.com

désigné(s) ci-après le bailleur

et

Mme ou Mr

désigné(s) ci-après le preneur

**il est convenu d'une location meublée dont la désignation suit:**

5 impasse du Clos de l'étang 34340 Marseillan

### Type du logement donné en location

Maison

### Dépendances dont le locataire a la jouissance exclusive

Parking devant la maison                      jardin privatif

### Désignation des locaux et équipements privés (Nombre de pièces, confort, etc ...)

- 1 pièce à vivre comprenant un canapé convertible, téléviseur, boîte TV, connexion internet, climatisation.
- 1 cuisine entièrement équipée ( plaque vitrocéramique, four, lave vaisselle, cafetière classique, nécessaire de cuisine et vaisselle)
- 1 wc
- 1 chambre avec un lit en 140 – 1 armoire – Climatisation réversible
- 1 chambre avec 2 lits en 90 - 1 armoire – Climatisation réversible
- 1 salle d'eau
- 1 lave linge

### Jardin :

- Table et banc
- Barbecue avec tapis
- Tuyau d'arrosage
- Pelouse artificielle

### État des lieux contradictoire

Un état des lieux contradictoire sera établi lors de la remise des clés au locataire et lors de la restitution de celles-ci. L'état des lieux sera obligatoirement annexé au présent contrat.

### Sanitaires

Wc – Lavabo – Douche – Évier un bac

### Électroménager

Réfrigérateur congélateur – Plaque cuisson vitrocéramique 3 feux – Four – Lave linge – Fer à repasser – Cafetière – Télévision – Boîte TV

### Mobilier

- 1 canapé-lit 2 Pers. dans pièce principale
- 1 table de cuisine – 6 chaise
- 1 lit 140 cm 2 Pers. Chambre 1
- 2 lit 1 place 80 cm chambre 2
- 1 bibliothèque

### Linge

2 torchons vaisselle - 6 oreillers – 4 couettes

### Vaisselle

La vaisselle et les ustensiles sont suffisants pour **6** personnes.

### Inventaire contradictoire

La présente location étant consentie et acceptée en meublée, un inventaire contradictoire des meubles sera établi lors de la remise des clés au locataire et lors de la restitution de celles-ci. L'inventaire sera annexé au présent contrat. Le preneur sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir à ce mobilier.

### Durée de la location

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de : X **nuitées** qui commencent à courir le : **date de début** au **date de fin**

En aucun cas elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit du bailleur.

Le contrat initial ou le contrat prorogé ne pourront porter la durée de la location à plus de quatre- vingt jours maximum. Pour la prise de possession des lieux et les formalités d'usage (état des lieux, inventaire, remise des clés, paiement des sommes prévues à cette date), un rendez-vous sera pris avant votre arrivée.

### Loyer / charges

La présente location est consentie pour 6 personnes maximum et acceptée moyennant :

**montant de la location en chiffre et lettres, hors taxes de séjour.**

### Ménage

La maison doit être rendu propre (nettoyée, vaisselle lavée et rangée, cafetière vidée poubelles vidées) Dans le cas contraire une prestation « ménage » sera facturée 60 euros (un chèque de dépôt garantie ménage sera demandé lors de la remise des clefs et restitué ou conservé après l'état des lieux de sortie).

Si vous ne souhaitez pas faire le ménage à votre sortie, une option ménage vous est proposé à hauteur de 60€

### Dépôt de garantie

- A titre de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés à la maison ou bien au mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux, le preneur versera par chèque , le jour de l'entrée dans les lieux, la somme de (six cent cinquante euro): **six cents (650) euros**

Cette somme, non productive d'intérêts, sera restituée à la sortie dès la preuve faite par le preneur que:

- Aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé ni sali, ou bien, si tel est le cas, sa remise en état ou son remplacement par l'identique est convenu avec le bailleur qui l'a accepté et sur présentation de facture;
- les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre (placards, poubelles et réfrigérateurs vides de déchets, sanitaires, appareils électroménagers, vaisselle, etc ...).

Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le preneur s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme.

### Assurance

Le preneur s'engage à **contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative dite « VILLÉGIATURE »** assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels que incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses accompagnants et ce, durant la période de location. **Une attestation d'assurance établie au nom du locataire doit être impérativement transmise au propriétaire maximum 15 jours avant l'arrivée. Cette assurance est gratuite auprès de votre assureur.**

### Échéancier de paiement

Le jour de la signature des présentes, il est versé par le preneur un acompte de **30 % du loyer** et venant en déduction de la somme totale à payer.

### Confirmation de la réservation

La réservation de la location ne deviendra effective **qu'après le retour par courrier du contrat de réservation**

**et du règlement intérieur dûment signé et paraphé ainsi que le paiement de l'acompte** qui devront parvenir au bailleur **soit par virement bancaire soit par chèque.**

la réservation sera effective après présentation du chèque et sous réserve d'impayé. Vous avez également la possibilité de régler votre acompte par virement bancaire (plus rapide et recommandé) dans ce cas la réservation est effective une fois le virement de l'acompte crédité sur le compte.

Le solde de réservation (les 70 % restant) devra nous parvenir au plus tard 15 jours avant l'entrée dans les lieux soit le ..../.../....

Concernant les locations de dernières minutes ou pour les courts séjours la totalité devra être réglée à la réservation.

**Le jour de la prise de possession des lieux, le preneur s'oblige à verser :**

- Un dépôt de garantie, soit la somme de **six cents cinquante euros (650) euros.**

- Un dépôt de garantie ménage , soit la somme de cinquante (60) euros

Participation à la taxe de séjour d'un montant de **taux en vigueur** €/jour/pers soit **somme totale en lettres et chiffres**

### **Conditions générales**

La présente location est une location non fumeur à l'intérieur.

La présente location est faite aux charges et conditions habituelles et de droit en pareille matière et le preneur s'engage notamment à :

- Ne destiner les lieux qu'à l'habitation sans occasionner de troubles de voisinage (bruits, fête, odeurs, fumées, lumières, etc.);
- Ne céder ou sous-louer en aucun cas la présente location, même à titre gracieux, sauf accord écrit du bailleur;
- Ne modifier en rien ni les lieux, ni la disposition des meubles;
- Autoriser le bailleur à effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location et ceci sans prétendre à une indemnité ou à une réduction de loyer.

### **Clause résolutoire**

- A défaut de paiement aux échéances fixées ou en cas d'inexécution d'une des clauses du présent engagement le présent contrat sera immédiatement résilié et le bailleur pourra se prévaloir de l'article 1590 du Code civil pour conserver les acomptes versés à titre des premiers dommages- intérêts.

### **Clause pénale - Acompte**

Il est convenu qu'en cas de désistement:

a) du bailleur

- Le bailleur sera tenu de reverser, dans les sept jours suivant le désistement, l'acompte au locataire.

b) du preneur

- Le locataire perdra son acompte s'il se désiste moins d'un mois avant la prise d'effet du bail; A compter de 15 jours (quinze jours) avant la prise d'effet du bail, il versera, en outre, au propriétaire, la différence entre l'acompte et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

### **Élection de domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, le bailleur fait élection de domicile en sa demeure au rez de chaussé et le preneur dans les lieux loués à l'étage avec accès privé au jardin.

Fait à **Marseillan, le date,** en **2** originaux dont un pour le(s) preneur(s) et un pour le(s) bailleur(s).

Le(s) preneur(s)

(Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite: "Lu et approuvé, bon pour accord")

Le(s) bailleur(s)

Pour tout paiement par virement veuillez trouver ci-contre notre RIB. Merci de libeller votre virement comme suit :  
« Acompte » ou « Solde » Loc « votre nom » du « date » au « date »

**Acompte** : même pour le règlement de l'acompte par virement vous devez **impérativement renvoyer le contrat de location ainsi que le règlement intérieur, paraphé sur chaque page et signé.**

**Solde de la location** : Maximum **15 jours** avant votre arrivée



Titulaire du compte / Account holder  
**M OU MME CARA JEAN-FRANCOIS**

**5 IMPASSE DU CLOS DE L ETANG  
34340 MARSEILLAN**

**Relevé d'Identité Bancaire / Bank details statement**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. / This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

IBAN		BIC		
FR76 1660 7002 3208 2196 1462 254		CCBFRPPPPG		
Code Banque	Code guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation / Paying Bank
16607	00232	08219614622	54	

COPIE CONTRAT LE CLOS DE L'ETANG